

La contraception moins chère pour les jeunes filles de moins de 21 ans

De quoi s'agit-il ?

Les moyens contraceptifs, la pilule du lendemain et les préservatifs sont moins chers pour les jeunes filles de moins de 21 ans.

3 € en moins par mois sur les contraceptifs

La mesure concerne :

- ✓ toutes les pilules (remboursées ou non),
- ✓ les stérilets, les patchs,
- ✓ les anneaux vaginaux,
- ✓ les implants ...

Les pilules de seconde génération (moins chères) et les stérilets en cuivre deviennent donc complètement gratuits.

Pour en bénéficier

- ✓ Décidez avec votre médecin de la méthode contraceptive qui vous convient le mieux
- ✓ Donnez votre prescription à votre pharmacien.
- ✓ Vous avez votre carte SIS : la réduction est appliquée directement.
- ✓ Vous n'avez pas votre carte SIS : votre pharmacien vous remet un formulaire (formulaire 704 de « paiement comptant ») à rentrer à votre mutuelle pour bénéficier de la réduction.

La pilule du lendemain gratuite

Ce n'est pas un moyen de contraception régulier mais une solution possible à une grossesse non désirée, après des rapports non protégés.

Pour en bénéficier

- ✓ **Avec prescription de votre médecin et votre carte SIS :**
votre pharmacien vous la remet gratuitement
- ✓ **Sans prescription :**
vous recevez la pilule du lendemain que vous payez. Vous serez remboursée par votre mutuelle sur base du formulaire 704 remis par votre pharmacien

Les préservatifs gratuits

Les préservatifs sont le seul moyen efficace de se protéger des infections ou maladies sexuellement transmissibles dont le SIDA.

Pour en bénéficier

- ✓ Un préservatif vous est offert lors de l'achat d'un moyen contraceptif.
- ✓ Des préservatifs sont également donnés gratuitement aux jeunes notamment
 - dans les centres de planning familial,
 - les mutuelles,
 - ...